

TV / Internet / Téléphone

Il existe divers fournisseurs de services internet, téléphone et TV câblée. Ces offres dépendent parfois du lieu de domicile. Presque tous les habitants doivent payer des taxes pour la radio et la télévision.

Redevances de radio et de télévision

Lorsqu'on possède dans l'appartement un appareil qui peut capter les programmes radio et télévision (y compris un ordinateur avec connexion internet), il faut payer des redevances de radio et de télévision (Radio- und Fernsehgebühren). Ces redevances légales soutiennent les programmes de la télévision et radio officielle Suisse (SRG SSR). La société serafe est chargée du prélèvement de ces redevances. Les personnes qui bénéficient des prestations complémentaires peuvent être dispensées du paiement de la taxe.

Téléphone, internet, télévision par câble

Pour le téléphone, internet et la télévision par câble, il existe en Suisse divers fournisseurs, certains n'opérant que dans des régions bien précises. Les fournisseurs disponibles dépendent de la région et parfois même de l'immeuble. Il est bon de comparer les offres car les prix et les prestations sont différentes. Quiconque souhaite installer une antenne parabolique doit en premier en discuter avec le bailleur et se renseigner auprès des voisins. Les connexions internet à domicile sont généralement très rapide. Il n'y a que peu de cafés internet car presque tous les ménages possèdent une connexion internet.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.selam-aargau.ch/fr/vivre/tv--internet--telephone